

Commune de Albon d'Ardèche  
Mairie  
07190 Albon d'Ardèche

Téléphone 04 75 65 65 81  
Télécopie 04 75 65 60 18

---

Secrétariat ouvert au public le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h00 à 12h30

Albon d'Ardèche, le 28 octobre 2010

CASTAGNADES D'AUTOMNE – CONCOURS DE GATEAUX

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le village d'Albon d'Ardèche accueillera le samedi 6 novembre 2010 les Castagnades d'automne.

Lors de cette journée, toute dédiée à la châtaigne, un concours de gâteaux est proposé aux cuisiniers et cuisinières amateurs.

Au programme, les recettes traditionnelles ou originales de préparations **sucrées** à base de châtaigne.

Le samedi 6 novembre, les candidats devront déposer leur préparation au réfectoire de l'école d'Albon entre 9h et 10h auprès d'une personne spécialement désignée pour recevoir et enregistrer les produits.

La Confrérie de la Châtaigne procédera aux dégustations et délibèrera à huis clos. Un prix spécial et la remise d'un diplôme seront décernés aux trois premiers, chaque participant se verra également récompensé pour avoir mis à l'honneur la châtaigne à l'occasion de cette joute gastronomique.

Le nombre de participants étant limité à 15 par ordre d'inscription, inscrivez-vous vite auprès de la mairie.

Vous recevrez un règlement détaillé.

Merci pour votre engagement pour promouvoir la châtaigne sur nos tables.

Albon d'Ardèche, le 28 octobre 2010

Le Maire,



Frédéric PICARD

Secrétariat ouvert au public le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h00 à 12h30

## CASTAGNADES D'AUTOMNE – CONCOURS DE GATEAUX DU 6 NOVEMBRE 2010

### REGLEMENT

Article 1 : Le concours est exclusivement réservé au grand public

Article 2 : Le concours est ouvert à tous quelle que soit l'origine territoriale des concurrents.  
Chaque concurrent ne peut participer qu'à une seule joute sur l'ensemble des « Castagnades »

Article 3 : Un jury effectue les dégustations et délibère à huis clos. Il est constitué de 9 membres minimum.

Article 4 : Le nombre de participants est limité à 15, dans l'ordre d'inscription auprès de la secrétaire de mairie.

Article 5 : Les concurrents acceptent de déposer leur recettes et en acceptent leur diffusion  
(Merci d'écrire les recettes de façon lisible sur une feuille format A4)

Article 6 : Les anciens lauréats peuvent concourir sous réserve de présenter un nouveau produit.

Article 7 : Sont acceptées, les préparations à la châtaigne\* déclinée sous toutes ses formes :

- A partir de produits frais
- A partir de produits transformés
- A partir de produits secs

\* de préférence de provenance locale

Article 8 : Deux préparations de 4 à 8 parts sont souhaitables : une pour le concours et une (facultative) pour la rencontre amicale en fin de journée. Elles sont à remettre au comité d'organisation. Elles doivent être présentées en emballage perdu.

Article 9 : L'hôtesse d'accueil réceptionne le produit et remplit une fiche précisant le nom, l'adresse, le téléphone et l'adresse courriel du concurrent, la catégorie et le nom de la préparation. Ces fiches seront centralisées au bureau de la Confrérie, le plus tôt possible après la manifestation, dans le cadre d'un éventuel concours départemental.

Article 10 : Un numéro d'identification permettant le strict anonymat est affecté à l'une des préparations destinée à la dégustation du jury ; l'autre sera proposée au public en dégustation après la prestation de la Confrérie de la Châtaigne.

Article 11 : Les critères de notation retenus par le jury pour les délibérations sont les suivants :

- Le goût : le goût de la châtaigne doit être dominant ; équilibre global de l'ensemble
- L'odorat : parfums divers et subtils
- Le visuel : aspect général, présentation, etc....
- L'originalité et la créativité du produit proposé

Article 12 : Les résultats sont proclamés par le président du jury ou la personne désignée par lui, le même jour en présence des membres de la Confrérie de la Châtaigne et des autres invités.

Article 13 : Tous les participants sont récompensés. Les trois premiers reçoivent un prix spécial ainsi qu'un diplôme.

Article 14 : A l'issue de la cérémonie, tous les participants sont invités à une collation et à déguster leurs créations.

Article 15 : Le présent règlement est remis à tous les concurrents qui en acceptent de facto le contenu

*Commune de Albon d'Ardeche*  
*Mairie*  
*07190 Albon d'Ardeche*  
*Téléphone 04 75 65 65 81*  
*Télécopie 04 75 65 60 18*  
*Courriel mairie.albon7@wanadoo.fr*

---

Secrétariat ouvert au public le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h00 à 12h30

ALBON D'ARDECHE

CASTAGNADES D'AUTOMNE – CONCOURS DE GATEAUX DU 6 NOVEMBRE 2010

FICHE D'INSCRIPTION - CATEGORIE SUCRÉE

Nom :

Prénom :

Adresse :

Courriel

Téléphone

Nom du gâteau

Fiche reçue en mairie le

